

**PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2017**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017 à laquelle est présent le maire, **M. ROGER LAVOIE**, et les membres du conseil municipal suivants : **M<sup>MES</sup> MARTINE LÉVESQUE, VÉRONIQUE CARON, MYCHELLE LÉVESQUE, MONIQUE LAGACÉ ET M. JOEL LANDRY** formant quorum sous la présidence du maire.

Absent : M. Pierre Lebrun

**2017-07-128**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Martine Lévesque**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** l'ordre du jour tel que lu soit accepté, mais que le point « varia » demeure ouvert pour ajout.

**2017-07-129**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2017**

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Véronique Caron**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2017 dont les membres du conseil ont reçu les copies dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture soient adoptés.

**2017-07-130**

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES**

**Il est proposé par M. Joel Landry**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Dépenses incompressibles pour la période du 1 <sup>er</sup> au 30 juin 2017 :	22 941,20 \$
Salaires nets pour le mois de juin 2017 :	<u>9 101,65 \$</u>
Total :	32 042,85 \$

Le paiement des comptes fournisseurs dû au 30-06-2017 est de 35 155,60 \$ (tel que détaillé à la liste suggérée des paiements).

Prélèvements autorisés : 1 843,00 \$ (Habitations Saint-Bruno)  
13,74 \$ (Telus – Internet)

**2017-07-131**

**COMITÉ PLACE AUX AÎNÉS DE SAINT-BRUNO**

**Attendu que** le Comité Place aux aînés désire remettre officiellement à la municipalité tout le matériel et/ou l'équipement se trouvant au rez-de-chaussée du local intergénérationnel;

**Attendu que** dorénavant, les assurances couvrant le matériel et l'équipement ainsi que l'assurance responsabilité civile seront à la charge de la municipalité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Martine Lévesque**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte cette cession qui sera effective 4 juillet 2017.

**2017-07-132**

**ACHAT D'UN BROYEUR ORSI**

**Attendu que** la municipalité désire faire l'acquisition d'un broyeur d'accotement à grand déport pour le nettoyage de bord de routes;

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Véronique Caron

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska acquiert un *Broyeur Orsi* au montant de 8 600,00 \$ taxes en sus;

**QUE** le montant résiduel de 3 820,00\$ du Règlement d'emprunt No 196-2016 soit appliqué pour cet achat;

**QUE** la différence manquante soit prise à l'intérieur du compte intitulé « Location véhicules – voirie » prévu pour le fauchage de bord de routes au budget 2017.

**2017-07-133**

**RENOUVELLEMENT ANNUEL – ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Monique Lagacé

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle le contrat d'assurance collective le 1<sup>er</sup> août prochain.

**2017-07-134**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 201-2017 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 68 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA AFIN DE MODIFIER LES ZONES INONDABLES, D'ABROGER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES GRAVIÈRES-SABLIÈRES ET DE PERMETTRE LA MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE SOUS CERTAINES CONDITIONS**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce Règlement;

**Attendu que** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**En conséquence,**

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Mychelle Lévesque

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

- 1) D'adopter par la présente le premier projet de Règlement No 201-2017 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi.
- 2) De fixer au 15 août 2017, à 20 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra à la salle du conseil sur le projet de Règlement.

2017-07-135

**AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION ULTÉRIEURE D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 68 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA AFIN DE MODIFIER LES ZONES INONDABLES, D'ABROGER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES GRAVIÈRES-SABLIÈRES ET DE PERMETTRE LA MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE SOUS CERTAINES CONDITIONS**

Avis de motion est présenté par M<sup>me</sup> Mychelle Lévesque qu'à une séance ultérieure, la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adoptera un règlement visant la modification du Règlement de zonage No 68.

2017-07-136

**LOCATION DE LA SALLE (2<sup>E</sup> ÉTAGE) DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DU LOCAL INTERGÉNÉRATIONNEL**

**Il est proposé par M. Joel Landry**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le coût de location de la salle au 2<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal pour les résidents ou non-résidents incluant les funérailles sera de 120,00 \$ pour tous, et ce, à compter du 4 juillet 2017.

**QU'**un dépôt de la demie du tarif est demandé au moment d'effectuer la réservation et le résiduel au moment de la remise des clés au responsable locataire.

**QUE** le coût de location du local intergénérationnel est de 75,00 \$ aux mêmes conditions ci-haut mentionnées.

**QUE** la gratuité demeure pour les organismes à but non lucratif de la municipalité seulement.

2017-07-137

**SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA**

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Mychelle Lévesque**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** M<sup>mes</sup> Martine Lévesque et Véronique Caron, conseillères municipales, assistent au souper de la *Soirée des présidents* dans le cadre du « Symposium de peinture du Kamouraska » qui aura lieu le 22 juillet prochain et que les frais inhérents leur soient remboursés.

2017-07-138

**ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

**Attendu que** les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité

FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

- Attendu que** l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;
- Attendu que** d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;
- Attendu que** les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;
- Attendu que** la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;
- Attendu que** la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;
- Attendu que** la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;
- Attendu que** le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de deux (2) ans;
- Attendu que** les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

**En conséquence,**

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Véronique Caron**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au gouvernement du Québec :**

**QUE** des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.

**QUE** soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

2017-07-139

**DEMANDE DE COMMANDITE DU JOURNAL LE TRAIT D'UNION DE SAINT-BRUNO**

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Martine Lévesque

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue au montant de 50,00 \$ pour une commandite sous forme d'annonce publicitaire tel qu'indiqué.

**VARIA**

**ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX – EMBAUCHE DE M<sup>ME</sup> CHANTAL CLOUTIER**

Une (1) copie de la preuve d'emploi de M<sup>me</sup> Chantal Cloutier signée par les deux (2) parties est déposée au conseil municipal. M<sup>me</sup> Cloutier est engagée à temps partiel pour une durée indéterminée.

2017-07-140

**APPUI AU COMITÉ MUNICIPAL DES LOISIRS – POLITIQUE DE GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA (FDMK)**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska désire supporter l'activité locale « Festi-Brûlot » qui se déroulera sur le territoire de la municipalité les 18, 19 et 20 août 2017;

**Attendu que** la municipalité s'engage à verser la somme de 500,00 \$ pour cette activité;

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Monique Lagacé

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie le Comité municipal des loisirs dans leur processus de demande de fonds auprès du FDMK.

2017-07-141

**SUIVI DANS LE DOSSIER DE BOMBARDIER ET DU CONTENU LOCAL DU REM**

**Attendu que** le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et Investissement Québec (IQ) ont annoncé en avril 2016 des investissements de 500 M\$ pour soutenir le secteur manufacturier innovant au Québec à la conquête des marchés étrangers;

**Attendu que** le secteur manufacturier représente 14 % du PIB tout en constituant un secteur clé de l'économie du Québec et de ses régions;

**Attendu que** l'industrie québécoise des équipements de transport terrestre

regroupe quelque 650 entreprises, 31 000 emplois et génère plus de 7 milliards de dollars annuellement;

**Attendu que** la présence au Québec d'un *Pôle d'excellence québécois en transport terrestre* piloté par le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI);

**Attendu que** la clause d'une exigence de contenu local et canadien ne figure pas dans les appels d'offres du Réseau électrique métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec et que ce projet d'envergure représente une fenêtre d'opportunité pour les entreprises manufacturières et le réseau des fournisseurs locaux et régionaux de la grappe industrielle du Kamouraska et de la Côte-du-Sud en transport de matériel roulant;

**Attendu que** les entreprises manufacturières et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) en plus de l'usine de Bombardier Transport située à La Pocatière représentent 850 emplois et contribuent ensemble à la dynamisation économique du territoire;

**Attendu que** les entreprises manufacturières de la région possèdent depuis des décennies les connaissances et l'expertise liées aux spécificités techniques exigées pour la réalisation de contrats en matière de matériel roulant;

**Attendu qu'** actuellement plusieurs pays et provinces canadiennes établissent un seuil minimal de contenu local et que les États-Unis entendent l'élever à 70 % en 2020 sous le couvert du *Buy American Act*;

**Attendu que** la concurrence mondiale particulièrement déloyale en raison des coûts associés à la main-d'œuvre et aux matières premières;

**Attendu qu'** une cinquantaine de représentants d'entreprises manufacturières, des travailleurs de Bombardier Transport de La Pocatière, d'acteurs du développement et des élus de la région se sont mobilisés organisant une conférence de presse sur cette problématique le 12 juin 2017;

**Attendu que** en raison des mesures protectionnistes et de l'absence de contenu local et canadien au Québec dans les appels d'offres comme celui du REM, les technologies développées dans le secteur du transport en matériel roulant de la région, mais aussi celles d'entreprises manufacturières exportatrices de partout au Québec contribuent à créer des emplois ailleurs dans le monde;

**En conséquence,**

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Véronique Caron

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande aux

gouvernements du Québec et du Canada qu'ils établissent clairement un minimum acceptable de contenu local et canadien notamment pour le contrat du REM au bénéfice des travailleurs et des entreprises du secteur manufacturier en transport de matériel roulant du Québec;

**QUE** copie de la présente résolution soit acheminée :

- Au Premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau;
- Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et député de la circonscription de Québec, monsieur Jean-Yves Duclos;
- Au ministre des Transports, monsieur Marc Garneau;
- Au Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard;
- À la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, madame Dominique Anglade;
- Au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard;
- Au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, monsieur Jean D'Amours;
- Au député de Côte-du-Sud, monsieur Norbert Morin;
- Au député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, monsieur Bernard Généreux;
- Au président-directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec monsieur Michael Sabia;
- À l'Union des municipalités du Québec;
- À la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **EMBELLISSEMENT**

- Parc de l'Église « Phase II » : Début des travaux le 10 juillet prochain.

### **LOISIRS**

- Succès pour la journée « Mordre à l'hameçon à la pourvoirie des Trois Lacs » dans le cadre de la Tournée du Haut Pays du 30 juin dernier.

### **DÉVELOPPEMENT**

- Chantier jeunesse (international) : Effectueront des travaux à l'intérieur de notre municipalité du 29 juillet au 12 août 2017.
- Service de garde les P'tits Brûlots d'Or : Inscription 2017-2018 à venir.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Parmi les citoyens et citoyennes présents à cette séance, divers sujets ont été discutés en lien avec l'ordre du jour.

2017-07-142

## **FERMETURE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Martine Lévesque la levée de l'assemblée à 20 h 53.**

\_\_\_\_\_  
Roger Lavoie, maire

\_\_\_\_\_  
Josée Thériault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière